

**MISE EN OEUVRE D'UN RESEAU DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE
ALIMENTAIRE (REGAL)**

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC

- Considérant la loi n° 2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC),
- Considérant l'engagement de la France dans la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers du Pacte national et de la loi AGECE,
- Considérant l'objectif de réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2025 pour les secteurs de la restauration collective et de la distribution, et d'ici 2030 pour les secteurs de la consommation, transformation, production et restauration commerciale,
- Considérant que pour atteindre cet engagement, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire doit être mobilisé, des producteurs aux consommateurs,
- **Considérant le développement sur l'ensemble du territoire national des REGAL (Réseaux pour Eviter le Gaspillage Alimentaire), dont l'objectif est de mobiliser, à l'échelle d'un territoire, l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, en vue de diffuser de l'information, de créer des savoirs collectifs, de faire émerger des projets innovants, de partager et de capitaliser les bonnes pratiques professionnelles,**
- Considérant les différentes démarches engagées par les 3 EPCI membres du SyMPaC sur la question de l'alimentation (Plans Climat, Air, Energie Territorial, Plans Alimentaires Territoriaux), du CD62 sur la restauration collective dans les collèges et du SEVADEC via son action visant le gaspillage alimentaire,
- **Considérant l'objectif prioritaire mentionné dans le COT TRI porté par le SyMPaC qui mentionne la création d'un REGAL avant décembre 2023,**
- Considérant le cofinancement des REGAL par l'ADEME sur le pilotage d'actions hors cadre réglementaire ou allant au-delà de la réglementation.

En coanimation avec le SEVADEC, le SyMPaC souhaite créer un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire, dénommé REGAL, cofinancé par l'ADEME, dans le but de réduire le gaspillage alimentaire d'ici 2026.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

Axe 1 : Création et animation du réseau de partenaires.

Axe2 : Réalisation d'un état des lieux des pertes et gaspillages alimentaires à l'échelle du Pays du Calais.

Axe 3 : Formation et sensibilisation des acteurs locaux et des publics cibles dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Axe 4 : Accompagner, organiser et pérenniser les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Axe 5 : Développer les actions de redistribution alimentaire des aliments hors calibre ou invendus et de valorisation.

Axe 6 : Pérenniser le REGAL en l'intégrant aux démarches globales portées par les EPCI via les PAT et les PCAET, mais aussi à une échelle supra communautaire via le SEVADEC.

Le budget prévisionnel pour 3 ans de conventionnement avec l'ADEME est le suivant (1/03/2023 – 1/03/2026) :

Temporalité	Actions	Nature des dépenses	Dépenses prévisionnelles HT (3 ans)	Recettes prévisionnelles ADEME (3 ans)		
				Taux	Plafond d'aide	Recettes escomptées
2023-2025 (3 ans)	Ingénierie REGAL : 1.2 ETP	Coût ETP chargé « animateur REGAL » : 35 000 €/an	105 000 €	- Année 1 : 75 % - Année 2 : 60 % - Année 3 : 50 %	69 000 €	64 750 € (soit 60.7%)
		Frais de fonctionnement	6 000 €	Jusqu'à 100 %		4 250 €
		0.2 ETP – statutaire – non éligible	47 220 €			0 €
		Dépenses d'installation du poste	15 000 €	100 %	15 000 €	15 000 €
S/TOTAL			173 220 €	48.5 % (NB : Hors ETP statutaire : 66.7%)	105 000 €	84 000 €
2023-2025 (3 ans)	Dépenses de fonctionnement : formation, communication, animation, prestations, matériel pédagogique		90 000 €	Jusqu'à 100 %	60 000 €	60 000 €
S/TOTAL			90 000 €	66.67 %	60 000 €	60 000 €
TOTAL			263 220 €	54.70 %	165 000 €	144 000 €

Temporalité	Actions	Nature des dépenses	Dépenses prévisionnelles HT (3 ans)	Recettes prévisionnelles ADEME (3 ans)		
				Taux	Plafond d'aide	Recettes escomptées
2023-2024 (12 à 18 mois)	Diagnostic territorial des pertes et gaspillages alimentaires – hors dispositif REGAL		75 000 €	70 %	100 000 €	52 500 €
TOTAL			75 000 €	70 %	100 000 €	52 500 €

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- d'approuver le déploiement du dispositif REGAL à l'échelle du SyMPaC,
- d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME sur le programme REGAL,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier,
- d'autoriser le Président à conventionner avec les acteurs/opérateurs locaux associés à la démarche.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 octobre 2022
- son envoi à l'affichage au 24 octobre 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 25 octobre 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 09/11/2022
Qualité : Président du SYMPaC

Ludovic LOQUET



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022

Le dix-neuf octobre de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le dix octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS à la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaients présents :

Mmes Joëlle LANNOY, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Antoine PERALDI, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Maité MULOT FRISCOURT, MM. Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (pouvoir Mr LOQUET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY (pouvoir à Mr COTTREZ), Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaients absents :

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Madame CHARPENTIER